

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DES HAUTES-ALPES

COMMUNE DE VENTAVON

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

L'an deux-mille-vingt-deux et le 26 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de VENTAVON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Juan MORENO, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 13 septembre 2022

Présents : Mmes BENISTANT Agnès, BOUCHET Nathalie, CHASTEL Sandrine, HECTOR France, M. BELLON Michel, BEYNET Gérard, BORGNA Eric, CHAUVIN Christian, LANG Jean-Luc, LATARD Sébastien, ROUMIEU Régis.

Absents ayant donné procuration : M. BEDERIAN Alexandre à M. LANG Jean-Luc, M. MONTESINOS Norbert à M. MORENO Juan.

Absent : M. CHEVAL Jérôme.

Secrétaire de séance : Mme HECTOR France

Ouverture de séance à 18h34

DEL N° 2022-57- Objet : Marché de travaux d'aménagement du chemin de la source Muret pour mise en protection des périmètres de captage de la source Muret - Choix des entreprises.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que dans le cadre du développement urbanistique du quartier Muret et de la protection des périmètres de la source Muret à Ventavon, la Commune a lancé une consultation pour les travaux de protection des périmètres de captage et l'aménagement du chemin de la source Muret, en grande partie inclus dans le PPI.

La consultation soumise aux dispositions du Code des Marchés Publics a été lancée en marché à procédure adaptée et mise en concurrence conformément aux dispositions de l'article 27. L'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 27 juillet 2022 sur la plateforme de dématérialisation : <http://www.marches-publics.info> et sur le journal d'annonces légales : Dauphiné Libéré.

L'opération est décomposée en deux lots techniques :

- Lot n° 1 : Terrassement-réseaux, structure de chaussée-aménagement de surface
- Lot n° 2 : Couches supérieures de chaussées

La remise des offres a été fixée au 1^{er} septembre 2022 à 12h00 et la commission chargée de l'analyse des offres réunie le 5 septembre 2022 a réceptionné : 6 offres dématérialisées dont 3 offres pour le lot n° 1 et 3 offres pour le lot n° 2, toutes déclarées recevables.

Après analyse des offres, le Maire propose de retenir pour chaque lot, l'offre économiquement la plus avantageuse en tenant compte des critères prévus au règlement de consultation appréciés par une note pondérée : prix des prestations à 40% et valeur technique à 60 %. Il rappelle que les variantes sont acceptées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité par 14 voix pour, décide :

- D'approuver le choix opéré par la Commission et de retenir :
 - pour le lot n° 1 : Entreprise POLDER pour un montant de 156 480,00 € HT
 - pour le lot n° 2 : Entreprise EIFFAGE pour un montant de 96 241,37 € HT.

Envoyé en préfecture le 27/09/2022

Reçu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le 27/09/2022

ID : 006-210501789-20220926-202257-DE

Reçu
certifié

- **Autorise le Maire** à signer les pièces afférentes à ces marchés dont les crédits sont prévus au budget principal 2022 de la collectivité.

Ainsi fait à Ventavon, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des
délibérations du Conseil Municipal

Le Maire,
Juan MORENO



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.